



Direction des espaces publics
No A 2020-376

ARRETE DU MAIRE

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT
AVENUE DAGUERRE ENTRE L'AVENUE
LALANDE ET L'AVENUE DES SCIENCES

Règlementation de stationnement

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté municipal n°A2019-297 du 23 avril 2019

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la circulation et le stationnement avenue Claude Bernard

ARRETE

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT

Avenue Daguerre :

Un stationnement unilatéral est instauré sous forme de chicanes les deux côtés de la voie entre la rue Lalande et le rond-point de l'avenue des Sciences.

ARTICLE 3 : VERBALISATION

Les véhicules stationnés en dehors des emplacements matérialisés au sol seront verbalisables. Les véhicules contrevenants seront verbalisés et pourront être mis à la Fourrière par la Police Municipale, en application de l'article R 417/ 10 / II / 10° aliéna du Code de la Route.

ARTICLE 4 : DATES DE STATIONNEMENT

Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |

ARTICLE 5 : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire de la Police Nationale de la circonscription de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- TRANSDEV, 75 rue Gustave Nast, 77500 CHELLES,
- **Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,**
- Madame la Directrice du Cadre de Vie de la Ville de Chelles,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles, le 11 juin 2020.

Affiché ou notifié le 17/06/20



Christian Couturier
Par délégation du Maire,
L'Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Couturier", is written over a horizontal line.

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois